



CONSEIL MUNICIPAL 2 octobre 2020

Compte-rendu de séance

1	Election du secrétaire de séance	Compte-rendu de séance
2	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2020	Compte-rendu de séance
3	Assainissement collectif	
	3.1. Proposition de revalorisation des tarifs de l'assainissement	Délibération n°048/2020
	3.2. Mise en place du contrôle de conformité des installations lors d'une cession immobilière	Délibération n°049/2020
4	Achat d'une parcelle au niveau des Courtils	Délibération n°050/2020
5	Désignation du correspondant défense du département	Délibération n°051/2020
6	Désignation des membres des Commissions de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)	Délibération n°052/2020
7	Décisions prises par la Maire	
	7.1. Droit de Préemption Urbain	Compte-rendu de séance
	7.2. Droit de préférence	Compte-rendu de séance
	7.3. Devis validés	Compte-rendu de séance
	7.4. Nomination des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Compte-rendu de séance
	7.5. Transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI	Compte-rendu de séance
8	Informations diverses	Compte-rendu de séance
9	Questions diverses	Compte-rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2020

Date d'affichage : 28/09/2020

L'an deux mil vingt, le deux octobre, à vingt heures trois minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Sillé-le-Philippe en séance publique limitée à 10 personnes sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 10, à partir de 20h10 : 11, à partir de 20h15 : 12, à partir de 20h50 : 13.

M. Robert BLOT, Mme Isa BOURGOIN, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, M. Guy PRUDHOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE et Mme Dora VIGNAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 2

Mme Liliane MECHE

M. Charly TERTRE

ABSENT(S) : 0

POUVOIR(S) : 3

Mme Liliane MECHE donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle DUJARDIN.

Mme Sandrine ROBINAULT donne pouvoir à M. Vincent LABBETOUL.

M. Charly TERTRE donne pouvoir à Mme Claudia DUGAST.

VOTANTS : 13, à partir de 20h10 : 14, à partir de 20h15 : 15.

Assistait également à la séance, Mme Aurélie DESCROIX, Secrétaire de mairie.

Madame la Présidente, le quorum étant atteint, ouvre et préside la séance.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Hervé TARRADE, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du Conseil Municipal, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de séance du 24 juillet 2020, qui a été envoyé par email avec la convocation.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. Proposition de revalorisation des tarifs de l'assainissement

Mme la Maire soumet aux membres du Conseil la proposition de revalorisation des tarifs assainissement (collecte et/ou traitement des eaux usées) pour l'année 2021.

ASSAINISSEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Abonnement	55	56	57	58	59	60
M ³ d'eau	1.24	1.26	1.28	1.30	1.32	1.34

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITE des présents et des représentés de :

- VALIDER la revalorisation des tarifs de l'assainissement pour l'année 2021 comme mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- AUTORISER Mme la Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		12		1

DELIBERATION N°48/2020

Arrivée de Mme Isa BOURGOIN à 20h10.

3.2. Mise en place du contrôle de conformité des installations lors d'une cession immobilière

Mme la Maire rappelle que, conformément à l'article L133-4 du Code de la Santé Publique, la commune contrôle la conformité des raccordements des installations privées d'assainissement aux réseaux publics.

Elle informe le Conseil Municipal que ce contrôle s'inscrit dans une démarche de lutte contre la pollution visant à :

- supprimer les rejets directs d'eaux usées en milieu naturel,
- réduire les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées,
- améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en réduisant la variabilité des volumes à traiter et la dilution des effluents par temps de pluie.

Mme la Maire propose de procéder à un contrôle de conformité, à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier situé en zone d'assainissement collectif, à l'exception des logements collectifs et des maisons individuelles contrôlées il y a moins de 3 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- DECIDE de rendre obligatoire, à compter du 1^{er} novembre 2020, le contrôle de conformité de raccordement des installations privées aux réseaux d'assainissement collectif à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier, situé en zone d'assainissement collectif ;

- DECIDE que ce contrôle, à la charge du vendeur, sera réalisé par la société titulaire de la délégation de service public de l'assainissement collectif. Le résultat de ce contrôle sera communiqué à l'acquéreur et à la commune qui pourra imposer les travaux de mise en conformité ;
- AUTORISE Mme la Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°49/2020

Arrivée de Mme Dora VIGNAIS à 20h15.

4. ACHAT D'UNE PARCELLE AU NIVEAU DES COURTILS

Lors de la séance du 24 juillet 2020, Mme la Maire a informé le Conseil Municipal qu'elle ne souhaitait pas préempter le bien situé au 32 rue principale constituée de 3 parcelles :

- AD 2 : 32 rue principale
- AD 4 : rue principale
- AD 132 : le Jardin

Or, il s'avère que la parcelle dénommée « Le jardin » est enclavée et sans aucun accès sur une voie communale. Elle se situe dans une zone faisant partie d'un futur projet d'aménagement, sur laquelle la commune se porte acquéreur depuis plus de 10 ans : « Les Courtils ».

Mme la Maire a donc préempté cette parcelle et propose de l'acquérir pour un montant de 0,75 centimes d'euros le m², conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 février 2006, soit 128 € ; auquel il faudra rajouter les frais notariés liés à l'acte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés de :

- VALIDER l'acquisition de la parcelle AD 132 « Le jardin » pour un montant de 128 € ;
- VALIDER le paiement des frais notariés s'y afférent ;
- AUTORISER Mme la Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15			

DELIBERATION N°50/2020

5. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DU DEPARTEMENT

Créé en 2001, par le Ministère délégué aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de Défense.

Mme la Maire rappelle qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Mme la Maire vous propose de désigner comme correspondant défense de la commune : M. Hervé TARRADE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés de :

- DESIGNER M. Hervé TARRADE correspondant défense de la commune ;
- AUTORISER Mme la Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15			

DELIBERATION N°51/2020

6. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (CCLE)

La Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE) exerce un rôle / un contrôle a posteriori des décisions du Maire concernant les inscriptions / radiations des listes électorales.

Cette commission doit se réunir :

- Années avec scrutin : entre le 24^{ième} et le 21^{ième} jour avant le scrutin.
- Années sans scrutin : au moins une fois par an (entre le 6^{ième} vendredi précédent le 31 décembre et l'avant-dernier jour ouvré de l'année).

Elle est composée de 3 membres :

1. un Conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau (volontaire ou le plus jeune)
2. un délégué de l'Administration désigné par le Préfet
3. un délégué désigné par le Tribunal judiciaire

Mme la Maire vous propose de désigner comme membre de la CCLE :

- Conseiller municipal :
Titulaire : Robert BLOT
Suppléante : Isa BOURGOIN
- Délégué de l'administration désigné par le Préfet :
Titulaire : Fabien PLECIS
Suppléante : Aurélie DROU
- Délégué désigné par le Tribunal judiciaire :
Titulaire : Anne-Marie BARBET
Suppléant : Jean-Yves CORBION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés de :

- DESIGNER les personnes nommées ci-dessus membres de la CCLE ;
- AUTORISER Mme la Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15			

DELIBERATION N°52/2020

7. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Madame la Maire vous informe de :

7.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la Mairie de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- 11 rue Principale
- 21 rue Principale
- 1 rue des Courtils

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

7.2. Droit de préférence

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas exercer son droit de préférence pour la vente de la parcelle boisée « parcelle de terre de pineraie » (Parcelle A11 Le Bois Jeantenin).

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

Arrivée de Mme Sandrine ROBINAULT à 20h50.

7.3. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) :

ENTREPRISE	SERVICE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
INVESTISSEMENT				
DLE OUEST		Renouvellement Poteau Incendie Rue Principale	978,00 €	1 173,60 €
DLE OUEST		Repérage HAP / Amiante avant travaux dans les enrobés	1 307,50 €	1 569,00 €
CONTY Société	MAIRIE	Installation Routeur + Télétravail	670,00 €	804,00 €
ELECTRO DEPOT	MAIRIE	Achat réfrigérateur + micro-onde	139,97 €	174,96 €
NOTAIRE		Achat terrain Courtils (reste à payer)	90,00 €	108,00 €
NOTAIRE		Achat terrain Courtils (Débours)		39,00 €
SEDI équipement	MAIRIE	Achat 2 urnes électorales	318,00 €	381,60 €
SARL GASCHE	ATELIER	Débroussailluse STIHL FS240	541,67 €	650,00 €
				4 900,16 €
FONCTIONNEMENT				
COVID				
ORAPI Hygiène Ouest	ECOLE	Achat manches à balai fibre de verre		31,00 €
BONNEDIS SAS Super U	MAIRIE	Achat masques chirurgicaux x 1000		580,00 €
BOBET Matériel	MAIRIE	Achat masques grand Public x 800		3 646,08 €
LECLERC	ECOLE	Savon main		5,07 €
Groupe Delta Ouest	ECOLE	Achat boîtes à archives		114,32 €
PROMOCASH SARL	ECOLE	Achat produit entetien		128,35 €
SCOLAREST	MAIRIE	Achat visières		94,08 €
PROMOCASH SARL	ECOLE	Achat produit lavant		128,35 €
ASS Maires et Adjointes Sarthe	MAIRIE	Achat masques chirurgicaux pour le personnel		150,00 €
ORAPI Hygiène Ouest	ECOLE	Achat produit d'entretien		7,08 €
ORAPI Hygiène Ouest	ECOLE	Achat produit d'entretien		989,76 €
NOMEMARK	MAIRIE	Achat plexiglas bureau accueil mairie		72,00 €
				5 946,09 €
ATELIER				
ORAPI Hygiène Ouest	ATELIER	Achat nettoyeur vitre		4,55 €
DISTRICO Groupe Agrial	ATELIER	Achat fournitures atelier (chaussures, desherbeur, binette, gants...)		131,95 €
LETESSIER SARL	ATELIER	Réparation sur autoporté		574,19 €
LETESSIER SARL	ATELIER	Révision et entretien tracteur		1 313,41 €
CARRIERES VOUTRE	ATELIER	Enrobé à froid		155,45 €
LETESSIER SARL	ATELIER	Réparation tracteur ISEKI		115,40 €
Dyl Auto 72	ATELIER	Contrôle technique + travaux sur berlingo		350,04 €
BOLLORÉ Energy	ATELIER	Remplissage cuve voirie		807,98 €
				3 452,97 €
REPARATIONS CANTINE				
FOUSSIER	CANTINE	Réparation ventouse incendie (porte cuisine)		96,38 €
THERMIC Charpentier	CANTINE	Remplacement chauffe-eau		389,29 €
				485,67 €
ECOLE				
Editions JOCATOP SA	ECOLE	Achat livres école		528,00 €
MAIRIE				
CONTY Société	MAIRIE	Licence antivirus Kaspersky serveur		316,80 €
LA POSTE	MAIRIE	Achat timbres pour un an		954,00 €
GAUTIER Pharmacie	MAIRIE	Complément trousse pharmacie		39,83 €
DACTYL BURO	MAIRIE	Fournitures administratives		130,30 €
CHANZY Tampons	MAIRIE	Achat tampons nouveau Conseil Municipal		66,18 €
				1 507,11 €
STEP				
SUEZ	STEP	Déshydratation mobile des boues liquides incluant transport et dépotage en centre compostage		12 624,00 €
TERRAIN BASKET				
LECLERC	TERRAIN BASKET	Fourniture rénovation terrain basket extérieur		22,92 €
BRICO SHOP	TERRAIN BASKET	Fourniture rénovation terrain basket extérieur		129,07 €
				151,99 €
TERRAIN FOOTBALL				
LESIEUR SA	TERRAIN FOOT	Intervention pompe		201,60 €
AUTRES SERVICES				
GUITION terrassement		Location pelle (chemin les ganches, la sablonniere, lagune)		585,00 €
GUENE Yannick		Débroussaillage élégage Hiver 2021		4 662,90 €
CITEOS		Contrat maintenance éclairage public		2 129,34 €
VÉOLIA EAU		Contrôle annuel poteaux incendie		825,00 €
CUMA des Marais St Corneille		Broyage accotement rue des Courtils		189,20 €
CHARLIE EURL		Elagage et abattage 2 chênes chemin des magnolias		552,00 €
				8 943,44 €

Le Conseil Municipal prend acte de ses décisions.

7.4. Nomination des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Par arrêté n°858 en date du 08/08/2020, Mme la Maire vous informe qu'elle a nommé membre du CCAS :

- M. Roger GUILLET, Président de l'Association Familles de la Sarthe,
- Mme Chantal CORMIER, membre de l'Association Générations Mouvement,
- M. Guy CHRETIEN, membre de l'Association Générations Mouvement,
- M. Sébastien CORBION, membre d'Emmaüs Sarthe.

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

7.5. Transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que le transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI s'opère automatiquement à chaque nouvelle élection du Président de l'EPCI.

Toutefois, un ou plusieurs maires des communes membres peuvent s'y opposer dans un délai de 6 mois suivant la date de l'élection du Président lors du renouvellement de l'exécutif intercommunal. Le délai sera donc échu le 18 janvier 2021.

Par arrêté n°861 en date du 29/09/2020, Mme la Maire vous informe qu'elle s'est opposée au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire concernant les domaines de :

- L'assainissement ;
- La collecte des déchets ménagers ;
- La réalisation d'aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage ;
- La voirie (prérogatives en matière de police de la circulation & du stationnement et prérogatives en matière de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis) ;
- Et de l'habitat (articles L.123-3, L.129-1 à L.129-6, L.511-1 à L.511-4, L.511-5 et L.511-6 du Code de la Construction et de l'habitation.

au Président de l'EPCI « Communauté de communes Le Gesnois Bilurien », avec effet rétroactif au 28 mai 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Par courrier en date du 03/08/2020, la Directrice départementale des finances publiques a désigné les commissaires de la CCID, pour la période entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
MECHE Liliane	HY Michel
MEDARD Roger	LABBETOUI Vincent
LELIEVRE Michel	TARRADE Hervé
DUJARDIN Marie-Noëlle	BOURDIN David
BRILLANT Laëtitia	VIGNAIS Dora
POISSON Céline	BUET Gaëlle

8.2. Commissions municipales

- Vie locale : commission du 04/09/2020

Compte-rendu de Mme Marie-Noëlle DUJARDIN,

La commission a répertorié toutes les associations de Sillé-le-Philippe. Elle a ainsi créé un listing de 20 associations : 19 associations communales auxquelles a été rajoutée une association extérieure "Siel Bleu" qui utilise de façon hebdomadaire la salle polyvalente.

Afin de mieux connaître les habitudes et les besoins de chaque association, une fiche de renseignement et un questionnaire ont été adressés par email ou courrier à chaque responsable d'association, avec un retour souhaité au 21 septembre.

Une réunion devait ensuite avoir lieu le 9 octobre pour échanger avec les associations.

A ce jour, seulement la moitié des associations ont répondu, la réunion a donc été reportée à une date ultérieure.

8.3. Assemblée générale d'ATESART du 23/09/2020

Compte-rendu de Mme Dora VIGNAIS,

Mme Dora VIGNAIS, déléguée représentant la commune, a assisté à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'Agence des Territoires de la SARthe (ATESART).

Cette société publique, constituée exclusivement de collectivités, propose des services de conseil, d'expertises et des prestations d'ingénierie dans des domaines variés comme la voirie, les ouvrages d'art, les actes administratifs, l'urbanisme, l'eau, l'assainissement, la commande publique...

L'ATESART a d'ailleurs accompagné la commune de Montfort-le-Gesnois dans les travaux de la rue Basse, présentés à l'occasion de cette assemblée générale

Après la partie statutaire de l'assemblée générale, ont également été présentés les projets de l'Agence et le budget prévisionnel 2021.

8.4. Réunion du SYLVALORM du 27/08/2020

M. Charly TERTRE, délégué représentant la commune, étant absent, Mme la Maire décide de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

8.5. Syndicat mixte du Perche Sarthois

Le Conseil communautaire qui s'est réuni le 27/08/2020, a désigné comme représentants du Syndicat mixte du Perche Sarthois : Mme Liliane MECHE (membre titulaire) et Mme Dora VIGNAIS (membre suppléant).

8.6. La Communauté de communes « Le Gesnois Bilurien »

- *Création de 12 commissions intercommunales (Articles L 2121-22 et L 5211-40-1 du CGCT)*

Le Conseil communautaire qui s'est réuni le 27/08/2020 a créé 12 commissions intercommunales :

COMMISSION	INTITULE	MEMBRE
1 ^{ère} commission	Aménagement du territoire, amélioration de l'habitat et stratégie de la mobilité	Michel HY
2 ^{ème} commission	Finances, prospective et stratégie territoriale	Liliane MECHE
3 ^{ème} commission	Politiques contractuelles, stratégie de la commande publique	
4 ^{ème} commission	Petite-enfance, Enfance et jeunesse	Hervé TARRADE
5 ^{ème} commission	Vie culturelle communautaire	Claudia DUGAST
6 ^{ème} commission	Service à la population et équipements de proximité	
7 ^{ème} commission	Développement économique et touristique	
8 ^{ème} commission	Mutualisation et relation avec les communes membres de l'EPCI	Marie-Noëlle DUJARDIN
9 ^{ème} commission	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	Romuald MICK
10 ^{ème} commission	Travaux	Vincent LABBETOUL
11 ^{ème} commission	Information et communication	
12 ^{ème} commission	Environnement et développement durable	Charly TERTRE

- *Création d'une commission de délégation de service public*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle est membre titulaire de cette commission.

- *SYndicat mixte de VALorisation des ORdures Ménagères (SYVALORM Loir et Sarthe)*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que M. Charly TERTRE est membre titulaire de ce syndicat.

8.7. Travaux de réhabilitation du centre-bourg

- *Aide à la mise en œuvre des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la demande d'aide départementale à la mise en œuvre des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) a été envoyée au Département, suite à la délibération n°043/2020 du 10/07/2020.

Par courrier en date du 14/08/2020, le Département a validé l'attribution d'une participation au titre du PAVE de 40 000 € et indiqué qu'elle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Commission permanente.

Concernant l'aide financière pour les travaux de tapis d'enrobés rue Neuve (RD 83) et rue Principale (RD 179) pour un coût estimé à 65 600 € TTC, seule une participation de 56 632 € sera proposée au vote des élus lors d'une prochaine séance du Conseil départemental. Ce montant correspond au coût réel TTC des travaux supportés par la commune, diminué du FCTVA (16,404 % du coût HT des travaux).

Le Département donne également son accord pour l'engagement des travaux par anticipation.

- *Travaux renforcement du réseau d'eau potable*

Mme la Maire fait un point sur le chantier en cours.

Les travaux se déroulent normalement, sans difficulté particulière.

- *Réunion publique*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la réunion publique pour présenter le projet de réhabilitation du centre-bourg aura lieu dans la grande salle polyvalente le 09/10/2020 à 19h30. L'entrée sera limitée à 100 personnes et avec respect des mesures barrières mises en place dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres de chaque riverain.

8.8. Réouverture de bâtiments communaux

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la crise sanitaire Covid-19 impose un certain nombre de règles sanitaires à respecter dans les lieux publics, notamment la halle aux sports et la salle polyvalente, pour la sécurité de tous et de chacun.

- *Halle aux sports*

Depuis la réouverture de la halle aux sports, le 7 septembre dernier, les associations utilisatrices (actuellement football et basket) se sont engagées à nous faire parvenir un planning d'occupation de la halle aux sports 2020/2021 et ont signé un protocole récapitulant un certain nombre de consignes et mesures barrières que chaque Président/Responsable d'équipe s'engage à faire respecter auprès de ses adhérents.

La collectivité a, quant à elle, mis en place un nettoyage/désinfection en lien avec la fréquentation du lieu.

L'association de tennis est la seule, au jour d'aujourd'hui, à ne pas avoir signé ce document. Elle n'a donc pas l'autorisation d'utiliser la halle aux sports.

- *Salle polyvalente*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des dernières consignes reçues par le Département.

A compter du mardi 29 septembre 08h00 et jusqu'au mardi 13 octobre inclus, les événements festifs (entendus comme les fêtes de famille, les fêtes entre amis, les fêtes locales et les soirées étudiantes) avec consommation de boisson et/ou restauration ne peuvent rassembler plus de 30 personnes au maximum dans les établissements recevant du public (ERP) de type : salles de réunions, salles polyvalentes.

8.9. Visite de la station d'épuration

Mme la Maire rappelle que le mardi 29 septembre était organisée une visite de la station d'épuration en présence du délégataire SUEZ. L'ensemble du Conseil Municipal, les agents administratifs et techniques de la commune avaient été conviés à cette visite.

Mme OZENDA, notre responsable SUEZ de secteur Sarthe, nous a informé que d'ici un mois le silo de la station d'épuration, situé rue Neuve, serait à sa capacité maximale (265 m³). Or, l'unité mobile, permettant la déshydratation puis le transfert des boues contaminées par la Covid-19 vers une unité de compostage extérieure (TRESSON), ne sera pas disponible avant décembre.

Il faut donc trouver une solution alternative. SUEZ propose de transporter une partie des boues liquides (~ 30 m³) vers la station d'épuration du Mans pour traitement.

8.10. Reprise de poste d'une adjointe administrative territoriale

L'agent en arrêt maladie ordinaire depuis le 13/11/2019 va reprendre son poste à 50 % sur autorisation à compter du 05/10/2020.

8.11. Agent technique placé en accident de service

Suite à un accident de service qui s'est produit le 21/12/2018, l'agent technique a été placé en accident de service du 21/12/2018 au 31/08/2020. Après avis du médecin de prévention de la Santé du Travail 72 et sur demande de l'agent, celui-ci a repris son poste le 01/09/2020 à temps partiel thérapeutique (50 %). Son poste de travail a été aménagé conformément aux préconisations du médecin de prévention.

Cependant, après deux demi-journées de travail, l'agent s'est retrouvé en difficultés et a été de nouveau placé en arrêt par son médecin traitant et, ce, jusqu'au 08/11/2020.

9. QUESTIONS DIVERSES

Heure de fin de séance : 22 heures

Dates à retenir : Prochains Conseils Municipaux les 20 novembre 2020 et 18 décembre 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 22 heures.

Délibéré, les jours et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la secrétaire de mairie et validé par le Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST

Maire



